

Services aux Autochtones Canada

Relations Couronne-Autochtones et
Affaires du Nord Canada

ABC de la LEI

**Pourquoi, Quand, Comment, Qui, Quoi de la
Loi sur l'évaluation d'impact sur territoire fédéral**

Wendake, 19 mai 2022



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

POURQUOIS de la LEI

- Pour autorisations fédérales de VOS PROJETS!
et
- Pour FINANCEMENT fédéral de VOS PROJETS*!

En assurant la protection de l'ENVIRONNEMENT!



POURQUOI dans la LEI

L'ARTICLE 82 de la Loi sur l'évaluation d'impact:

- SAC (et SCHL, et Développement économique Canada...) ne peut **autoriser** en vertu d'une loi, ni **financer VOTRE projet** à moins de:
- décider que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des **effets environnementaux négatifs importants.**



Objectifs de la présentation

1. Développer votre réflexe *MON PROJET + LEI* 82 en temps opportun.

C'est-à-dire:

Être en mesure d'identifier un *PROJET* au sens de la *LEI* et en informer SAC rapidement.

2. Se familiariser avec le processus d'évaluation environnementale d'impact.



Un *PROJET LEI 82*

- Un OUVRAGE (main d'homme, fixe)
ET
- Une ACTIVITÉ CONCRÈTE (construire, installer, exploiter, modifier, démolir, désaffecter, enlever, remplacer, etc.)
ET
- TERRITOIRE FÉDÉRAL (Terres de réserve)*

=

PROJET LEI 82



Un PROJET – Le Quiz!

Est-ce que ces activités sont des *projets* selon LEI?

- Construction d'une maison sur terre de réserve?
Réponse: **Oui**
- Construction d'une maison hors terre de réserve
Réponse: **Non**
- Réparation d'un camion de collecte des déchets sur terre de réserve?
Réponse : **Non**
- Démolition d'une maison sur terre de réserve?
Réponse: **Oui**
- Préparation de plans et devis pour construire une maison sur terre de réserve?
Réponse: **Non, avec un MAIS!***



POURQUOI

L'ARTICLE 82 de la Loi sur l'évaluation d'impact:

- SAC (et SCHL, et Développement économique Canada) ne peut **autoriser** en vertu d'une loi, ni **financer** VOTRE **projet** à moins de:
- décider que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des **effets environnementaux négatifs importants**;



Effets environnementaux négatifs importants

- Les changements causés à l'**environnement*** par le PROJET et les répercussions (effets) de ces changements sur ...
- les peuples Autochtones du Canada
- et sur les conditions sociales, sanitaires et économiques*



POURQUOI

L'ARTICLE 82 de la Loi sur l'évaluation d'impact:

- SAC (et SCHL, et Développement économique Canada) ne peut **autoriser** en vertu d'une loi, ni **financer** VOTRE **projet** à moins de:
- décider que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des **effets environnementaux négatifs importants**.

Financement de base 100%*



Objectifs de la présentation

1. Développer le réflexe *MON PROJET + LEI 82* en temps opportun.

C'est-à-dire:

Être en mesure d'identifier un *projet* au sens de la *LEI* et en informer SAC rapidement.

2. Se familiariser avec le processus d'évaluation environnementale d'impact.



Processus EEI : QUOI et COMMENT?

On recueille et analyse de l'information!

- Formulaire d'évaluation environnementale des impacts (SAC)
- Registre des projets de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact pour commentaires public : 30 jours*
- Connaissances autochtones, collectivités, transmises volontairement
- Acceptabilité communautaire *
- Mesures d'atténuation (page suivante)



Processus EEI: QUOI et COMMENT?

(la suite)

- les **MESURES D'ATTÉNUATION** qui sont réalisables, sur les plans technique et économique, des **effets environnementaux négatifs importants** du projet *
- et dont l'autorité (SAC) est convaincue qu'elles seront mises en oeuvre.*



Processus EEI: QUOI et COMMENT?

- Formulaire d'évaluation environnementale des impacts (SAC)
- Registre des projets de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact pour commentaires public : 30 jours
- Connaissances autochtones, collectivités, transmises volontairement
- Acceptabilité communautaire *
- Mesures d'atténuation



NOUVEAU formulaire d'évaluation environnementale des impacts (SAC)

- Nouveau formulaire divisé en 3 sections:
- 1) Est-ce que la LEI s'applique à MON PROJET?
- 2) Identifier projets aux effets environnementaux mineurs*
- 3) Évaluation environnementale des impacts complète



NOUVEAU formulaire d'évaluation environnementale des impacts (SAC)

► Remplir les **Sections 1 et 2** puis soumettre au bureau régional de Service aux Autochtones Canada (SAC) pour examen.

1. Exigence d'examen environnemental

Le projet :

A. est lié à des activités concrètes? Oui Non

B. est lié à des ouvrages? Oui Non

C. aura lieu sur des terres de réserve ou autre territoire fédéral? Oui Non

D. aura lieu sur une terre devant être ajoutée à une réserve ou sur une terre appartenant à une corporation de la Bande? Oui Non

E. nécessite un financement provenant de Services aux Autochtones Canada ou d'autres autorités fédérales? Oui Non

Si « oui », préciser l'autorisation requise

F. nécessite un instrument foncier au sens de la *Loi sur les Indiens* ou une autorisation fédérale? Inconnu Oui Non

Si « oui », préciser l'autorisation requise

► Si « non » aux questions A, B ou C, ou si vous n'êtes pas certain de l'une des questions ci-dessus, veuillez communiquer avec votre conseiller en environnement, à SAC, avant de remplir le reste du formulaire afin de déterminer si votre projet nécessite un examen environnemental.



NOUVEAU formulaire d'évaluation environnementale des impacts (SAC)

2.3 Oiseaux

Indiquer si l'un des éléments suivants est présent, possible ou confirmé, à proximité du site du projet.

- A. Des oiseaux migrateurs, leurs nids ou leurs œufs? Oui Non
- B. Des espèces d'oiseaux en péril? Oui Non
- C. Habitat essentiel pour les espèces d'oiseaux? Oui Non
- D. Des caractéristiques d'habitat importantes pour les espèces d'oiseaux (p. ex. : nids de falaise, arbres à nids, habitat de reproduction)? Oui Non

Si « oui » à l'une des questions ci-dessus, décrire les mesures d'atténuation appropriées et la manière dont elles seront mises en œuvre ci-dessous.

Détails à l'appui (incluant toutes espèces d'oiseaux présentes à proximité du site du projet)

Documents à l'appui (rapport, carte, enquête et autres documentations pertinentes)

Titre	Mode de transmission
[-]	
[+] Ajouter un document	



L'équipe Environnement SAC - Québec

Mélanie Talbot, gestionnaire
melanie.talbot@sac-isc.gc.ca
418-254-2804

Mitcha Dubé
mitcha.dube@sac-isc.gc.ca
418-559-2354

Isabelle Déry
isabelle.dery@sac-isc.gc.ca
418-559-2381

Marie Clément
marie.clement@sac-isc.gc.ca
418-951-3122

René Damecour
rene.damecour2@sac-isc.gc.ca
418-906-6978

